

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT
Orient' Express N° 9 - Janvier 2022

FORMATIONS... PROCÉDURES... AGENDA... MÉTIERS... EMPLOI... @ Newsletter de l'orientation post bac



CANDIDATURES - ADMISSION 2022

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER Découvrir les formations	20 JANVIER - 29 MARS INCLUS S'inscrire et ajouter ses vœux	30 MARS - 7 AVRIL INCLUS Compléter son dossier et confirmer ses vœux	2 JUIN - 15 JUILLET Phase d'admission principale
--	---	---	---

20 janvier
29 mars (23h59)

JE M'INSCRIS
sur Parcoursup
JE SAISIS & J'ENREGISTRE
MES VŒUX

Jusqu'au
7 avril (23h59)

JE FINALISE
MES DOSSIERS
&
JE CONFIRME
CHACUN DE MES VŒUX



Après le 29 mars (23h59)

- ✓ Je ne peux plus ajouter de vœu ou remplacer un vœu par un autre.

Après le 7 avril (23h59)

- ✓ Je ne peux plus rien modifier dans mes dossiers.



ÉTAPE 1 : JE CRÉE MON DOSSIER PARCOURSUP (INSCRIPTION)

A partir du 20 janvier

Je m'inscris sur Parcoursup

N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

[Créer mon dossier 2022](#)

Les deux éléments nécessaires pour m'inscrire :

- une **adresse mail** valide et consultée régulièrement,
- l'**INE** (identifiant national élève) présent sur le relevé de notes des épreuves anticipées du bac et sur les bulletins scolaires.

Je vérifie attentivement, corrige et complète si nécessaire toutes les informations déjà pré-remplies.

FAQ? Pour tout savoir sur la procédure d'inscription sur la plateforme :

www.parcoursup.fr Accueil ▶ Questions fréquentes

▶ Les étapes Parcoursup ▶ S'inscrire sur la plateforme

- ✓ Un **numéro de dossier** m'est attribué.
 - ✓ Je définis mon **mot de passe**.
- Je les conserve soigneusement.**
Ils me seront demandés à chaque nouvelle connexion.

Dans le champ « **Éléments liés à ma scolarité** » (onglet « **Ma scolarité** », sous-onglet « **2021/2022** »), j'ai la possibilité, si je le souhaite, de saisir les informations que je juge important de faire connaître aux établissements qui examineront mon dossier.

Il peut s'agir d'ennuis de **santé**, de **problèmes personnels ou familiaux** ou de tout **événement** qui aura affecté ma scolarité et dont je souhaite faire part afin de permettre aux établissements de mieux appréhender mon dossier et d'éventuelles absences ou baisses de notes.

20 JANVIER --> ÉTAPE 2 : MES CANDIDATURES --> 7 AVRIL

1. J'enregistre mes vœux en utilisant le moteur de recherche des formations avant le 29 mars.
Je constitue progressivement ma liste de vœux jusqu'au 29 mars.

Chercher une formation

- BTS – BTS A - BTSM
- CMI-Cursus Master en Ingénierie
- CPGE
- DCG
- DEUST
- Diplôme d'université ou d'établissement

- BUT
- Études de santé
- Formations aux métiers du sport
- Formations professionnelles
- Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine
- Formations d'art, de design et du spectacle vivant
- Formations aux métiers de l'hôtellerie restauration
- Formations des écoles de commerce et de management



- Formations des écoles de commerce et de management
- Formations des écoles d'ingénieurs
- Formations diplômantes du travail social
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Licence



- Licence sélective
- Mentions complémentaires
- Sciences Po – Institut d'études politiques

CE QUE JE DOIS SAVOIR POUR MES CANDIDATURES

- ≠
- Formations **sélectives**
--> BTS, BUT, DCG, CPGE, DNMADE, Licences sélectives, Écoles de commerce & d'ingénieurs, IFSI, EFTS, IEP, ...
 - Formations dites « **non sélectives** »
--> Licences non sélectives, PASS (Parcours d'accès spécifique santé) --> **accès dans la limite des capacités d'accueil.**

Formations hors apprentissage (statut étudiant)

▮ **10 vœux maximum** (qu'il s'agisse de vœux simples ou multiples) pour des formations sélectives ou non sélectives dans les lieux de mon choix.

▮ Ces vœux ne sont **pas classés**.

▮ **Vœux multiples** (BTS/BTSA, BUT, DN MADE, DCG, CPGE, IFSI, EFTS, Ecoles d'ingénieurs & de commerce, 7 IEP du « Réseau ScPo »)

- Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**. Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.

Exemple : Je demande le BTS Communication dans 6 lycées --> J'ai formulé 1 vœu multiple et 6 sous-vœux.

- Un vœu multiple peut comprendre **10 sous-vœux maximum**.
- **20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples**

Cas particuliers : pour les regroupements d'écoles d'ingénieurs et de commerce, regroupements d'IFSI, IEP du Réseau ScPo, le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas décompté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés.

- Un vœu multiple **compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles**.

*Pour les formations conduisant à un diplôme d'Etat ou à un certificat de capacité paramédical (IFSI...), je peux formuler **au maximum 5 vœux par type de formation** (les éventuels sous-vœux sont illimités et ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés).*


Formations en apprentissage (statut salarié)

▮ **10 vœux maximum** (ces vœux s'ajoutent aux 10 vœux pour des formations hors apprentissage).

▮ Je peux faire des vœux après le 29 mars et jusqu'au 14 septembre au plus tard.

▮ Je dois impérativement **trouver un employeur** pour signer un contrat d'apprentissage et pour ainsi finaliser mon admission dans la formation.

-o-o-o-o-

- 
- ✓ Je peux demander les **licences non sélectives** et le **PASS** dans l'académie de mon choix, mais il y a **sectorisation géographique**. Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats. Un pourcentage maximum de **candidats hors secteur** est alors fixé par le recteur. Le secteur est indiqué sur Parcoursup lors de la formulation des vœux. Pour les **formations sélectives**, il n'y a **pas de sectorisation géographique**.
 - ✓ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux qui la concernent**. Elle n'a pas connaissance des autres vœux que je formule.




Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : www.parcoursup.fr

Accueil ▶ Questions fréquentes ▶ Les étapes Parcoursup ▶ **Formuler ses vœux**

2. Je finalise mes candidatures avec les éléments demandés avant le 7 avril (23h59).

OBLIGATOIRE

- 
- ▶ Je saisis mon « **projet de formation motivé** » **pour chaque vœu ou sous-vœu** (1500 caractères maximum).
 - ▶ Je renseigne la rubrique « **Préférences et autres projets** » --> rubrique composée de 2 parties :
« **Ma préférence / Autres projets** ». Son contenu n'est pas transmis aux formations.

Préférence : dans cette première partie à renseigner, vous devez exprimer en quelques phrases votre ou vos préférences entre les vœux formulés ou exprimer un domaine que vous privilégiez. Ces informations seront utiles pour les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chargées de faire des propositions à des candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission – et uniquement pour elles (les formations n'ont pas connaissance de la « préférence » des candidats).

Autres projets : dans cette seconde partie, intitulée « Autres projets », vous devez indiquer si vous avez déjà candidaté

ou envisagé de candidater à des formations hors Parcoursup. Vous devez également préciser si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme (entrée sur le marché du travail, année à l'étranger, service civique, ...)

► Je renseigne aussi la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » --> elle est composée de 4 sous-rubriques (1500 caractères chacune) : « **Expériences d'encadrement ou d'animation** » / « **Engagement citoyen et bénévolat** » / « **Expériences professionnelles et stages** » / « **Pratiques sportives et culturelles** ».

Cette rubrique est à renseigner avant le 7 avril 2022 23h59 (heure de Paris) vous permet de compléter votre dossier avec des éléments qui ne sont pas liés à votre scolarité, que vous soyez lycéen, étudiant en réorientation ou en reprise d'études.

Cette rubrique est un véritable atout supplémentaire pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires. Elle est facultative mais nous invitons chaque candidat à la renseigner.

Elle peut être utilisée par tous types de formation mais elle revêt une importance plus particulière pour les formations pour lesquelles la qualité du bulletin n'est pas le critère premier ou qui attachent une importance particulière à votre motivation pour le choix de la formation.

Peuvent y être mentionnées des activités péri- ou extra-scolaires, des stages ou des emplois comme des engagements associatifs ou de service civique, l'implication dans une Cordée de la réussite, la participation à un concours, toute pratique culturelle ou sportive ... Les certifications éventuellement obtenues comme le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), la formation aux premiers secours et tout titre ou diplôme y ont toute leur place. Dans cette rubrique, vous pouvez également mentionner des cours suivis à distance (MOOC), l'apprentissage ou l'approfondissement d'une langue hors de l'école, des séjours linguistiques.

Attention, lors de votre inscription dans l'établissement, des justificatifs peuvent vous être demandés pour vérifier la validité des titres ou diplômes que vous avez indiqué posséder.

3. Je confirme chaque vœu avant le 7 Avril (23H59) une fois les dossiers complets.

Cette confirmation est indispensable. Seuls les vœux confirmés seront pris en compte par les établissements.

LES FICHES AVENIR RENSEIGNEES PAR LE LYCEE

- Ce sont des documents essentiels du dossier de chaque élève transmis aux formations demandées *via* Parcoursup.
- Il y a une « Fiche Avenir » **spécifique à chaque vœu.**

Chaque « fiche Avenir » comprend :

- pour chaque discipline, la **moyenne** des deux premiers trimestres, le **classement** de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'**appréciation** du professeur ;
- une **appréciation complémentaire sur le profil de l'élève**, renseignée par les professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement citoyen et esprit d'initiative) ;
- pour chaque vœu, l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée.

Consultation des « Fiches Avenir »

- je vérifie qu'il n'y a pas d'erreurs dans les **notes** saisies et je consulte les éléments de **classement**.
- A partir du 2 juin**, je peux consulter les **appréciations** des professeurs et l'**avis** du chef d'établissement

2 juin - 15 juillet
PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION
INSCRIPTION
 dans la formation que j'ai acceptée

23 juin - 16 septembre
PHASE COMPLÉMENTAIRE
A partir du 1^{er} juillet
Sollicitation de la CAES

4. Le 2 juin, je prends connaissance des réponses des formations pour chaque vœu & sous-vœu.

A partir du **2 juin** et jusqu'au **15 juillet**, je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**. Je dois donc **surveiller régulièrement mes messages**.

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ dans ma **messagerie personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ par **SMS** (c'est pourquoi un numéro de mobile est demandé au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup**, si je l'ai téléchargée ;
- ✓ dans la **messagerie intégrée à mon dossier sur Parcoursup**.



5. Je réponds à toutes les propositions dans les délais indiqués sur la plateforme Parcoursup.

Je reçois une **réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœux**.

Les **réponses possibles** des formations à partir du 2 juin :

Formations sélectives BTS, BUT, CPGE, IFSI, EFTS, écoles...	Formations « non sélectives » Licence / PASS
<input type="checkbox"/> « Oui »	<input type="checkbox"/> « Oui »
<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »	<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »
<input type="checkbox"/> « Non »	<input type="checkbox"/> « Oui-si »
	<input type="checkbox"/> « Oui-si, en attente d'une place »

« **Oui-si** » --> J'ai une **proposition d'admission** et la formation me propose de suivre un **parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, soutien, tutorat ...) permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. **Je serai accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.**

« **Oui ou Oui-si, en attente d'une place** » --> Je suis sur liste d'attente.

« **Non** » --> Je suis refusé définitivement dans cette formation.

Je peux formuler **2 réponses** à chacune des propositions qui m'est faite :




« **Oui, j'accepte** » la proposition d'admission.

« **Non, je renonce** » à la proposition d'admission qui m'est faite.

Vœux en attente -> Informations à votre disposition :

- votre **position** dans la liste d'attente ;
- le **nombre total** de candidats dans la liste d'attente ;
- le **nombre de places** dans la formation ;
- votre **position dans la liste d'appel** de la formation : cette liste d'appel correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission ;
- la **position dans la liste d'appel du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission** en 2019 (information disponible pour certaines formations uniquement) ;
- la **position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission** cette année (cet indicateur évolue tout au long de la phase d'admission) ;

▮ **Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), je dois obligatoirement y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.**

  Les délais pour répondre sont indiquées sur la plateforme.	 Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup. Si je ne réponds pas dans les délais, mes vœux en attente et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).
---	--



▮ Si je reçois **plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si), je ne peux en accepter qu'une seule.**
⇒ Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres propositions.

▮ Je peux accepter une proposition tout **en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis « en attente »** --> **Je dois l'indiquer sur la plateforme.**

✓ **FACULTATIF --> Le RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**



A partir du 2 juin, je peux activer le **répondeur automatique** si j'ai un ou plusieurs **vœux en attente**. Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'organiser tous mes vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

6. Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



Après avoir accepté une proposition d'admission, je dois effectuer mon **inscription administrative** dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires.
Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées sur Parcoursup.

▷ **Et si je n'ai que des vœux en attente ?**

▮ **Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux.**
Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

▮ Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**, je n'ai rien à faire.



▮ *Ma position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu, elle évoluera au fur et à mesure que des places vont se libérer. Différents indicateurs sont disponibles pour me permettre de mieux comprendre et évaluer ma position en liste d'attente (voir ci-dessus p. 3).*

▮ Je participe à la **phase complémentaire du 23 juin au 16 septembre 2022.**

--> La phase complémentaire me permet de **formuler de nouveaux vœux** dans des formations qui ont des **places disponibles** (10 nouveaux vœux maximum).

▷ **Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où je n'ai demandé que des formations sélectives)**

▮ Je participe à la **phase complémentaire du 23 juin au 16 septembre 2022.**

▮ **A partir du 1er juillet**, je sollicite l'**accompagnement de la CAES.**

Si je formule au moins un vœu en phase complémentaire, je peux demander (via mon dossier Parcoursup) l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie pour m'aider à trouver une formation qui me convienne.



Des questions ?

- > [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) : la FAQ
- >  @ParcoursupInfo  @Parcoursup_info
- >  @Parcoursupinfo
- > N° vert : **0 800 400 070**
- > La messagerie de votre dossier Parcoursup